**Directeur(trice) de parc**

Date de publication :21/02/2025

**Familles de métiers**

Direction stratégique

**Lieux et segments d’activités**

* Parcs d'attractions et parcs aquatiques
* Parcs à thème et parcs ludo-pédagogiques
* Activités intérieures
* Spectacles et activités artistiques

**Autres intitulés**

* Directeur(trice) de parc à thème
* Directeur(trice) de parc d'attraction
* Directeur(trice) de site de divertissement
* Directeur(trice) de parc ludo-pédagogique
* Directeur(trice) de parc animalier
* Directeur(trice) de parc de loisirs

**Définition du métier**

En véritable chef(fe) d'orchestre, le/la directeur(trice) de parc pilote toute la stratégie de développement du site en s'appuyant sur ses équipes opérationnelles et support : nouvelle attraction, parcours, animations ou spectacle, ouverture d'un hébergement thématisé... Il/Elle a déjà deux ans d'avance dans sa vision du site !

Ses missions incluent également le pilotage financier, afin de faire en sorte que le site dispose bien des ressources nécessaires pour assurer son bon fonctionnement en toute sécurité. Il/Elle peut être amené(e) à représenter l'exploitation auprès des médias, notamment en cas de gestion de crise.

Le/La directeur(trice) de parc a un profil expérimenté : il/elle connaît parfaitement son domaine d'activité, y compris les acteurs locaux du périmètre d'implantation du lieu d'exploitation.

**Code ROME**

Directeur / Directrice de parc à thème

**Principales compétences métiers**

**Savoir-être professionnels**

* Mobiliser une vision stratégique et d'anticipation
* Capacité à prendre des décisions
* Faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité
* Faire preuve de leadership
* Organiser son travail selon les priorités et les objectifs

**Compétences techniques**

* Élaborer une stratégie commerciale
* Élaborer une stratégie de développement d'activité
* Définir une stratégie de Responsabilité Sociétale d'Entreprise
* Définir la stratégie financière d'une structure
* Diriger et gérer un ensemble, une structure, une organisation
* Assurer la gestion administrative d'une activité
* Gérer les ressources humaines
* Gérer une situation d'urgence
* Représenter sa structure lors d'un événement ou auprès d'instances de décision

**Accès à l’emploi**

**Niveau d’expérience requis**

Une expérience préalable d'au moins cinq ans dans le domaine de l'exploitation de sites de loisirs, en management d'entreprise ou en direction administrative et financière est fortement recommandée.

**Formation obligatoire**

* L'agrément délivré par le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) est obligatoire pour tous les professionnels exerçant dans un service privé de sécurité ou les dirigeants de structures possédant un service privé de sécurité.

**Formation appréciée**

* Licence Management des parcs à thème
* Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) Gestion administrative et commerciale des organisations
* Master Entrepreneuriat et management de projets
* Master Marketing, vente
* Formations de niveau Bac + 3 ou 5 spécialisées dans la gestion administrative et commerciale des organisations (diplômes d'écoles de commerce, IEP, universités...).
* Master Tourisme

**Mooc disponibles et ressources utiles**

* Formation "Management opérationnel"
* France Compétences